NOTE D'INFORMATION

UPLINE RENDEMENT

Nature juridique
FCP

Société de gestion
UPLINE GESTION

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Ikhlas METTIOUI
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP23106 en date du 13/07/2023.

V.S.H

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **UPLINE GESTION** sise à **37 BD ABDELLATIF BEN KADDOUR** représentée par **Monsieur Youssef CHAREFE-EDDINE** en sa qualité de **Directeur Général**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

YOUSSEF CHARAFE-EDDINE

UPLINE CAPITAL MANAGEMENT
1 A, Bd Mohamed Zerktouni - Casablanca
Tél. 05 22 99 71 71 - Fax : 05 22 99 71 75

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMMC

Y.S.H

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **UPLINE RENDEMENT**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000040016**
- Date et référence de l'agrément : **12/04/2019, GP19080**
- Date de création : **24/09/1998**
- Siège social : **37 BD ABDELLATIF BEN KADDOUR**
- Durée de vie : **99** ans
- Exercice social : **1er janvier au 31 décembre**
- Apport initial : **1.000.000,00** de Dirhams
- Valeur liquidative d'origine : **1.000,00** Dirhams
- Etablissement de gestion : **UPLINE GESTION**
- Société de gestion : **UPLINE CAPITAL MANAGEMENT**
- Etablissement dépositaire : **Banque Centrale Populaire** sis à **101, Boulevard Mohamed Zerktouni, Casablanca** représenté par **Monsieur Othmane TAJEDINE**
- Commercialisateur :

Etablissement commercialisateur	Responsable à contacter
Crédit Populaire du Maroc (Groupe Banques Populaires : BCP et BPR)	CHARGES D'AFFAIRES AU SEIN DU RESEAU

- Commissaire aux comptes : **SAAIDI & Associes** représenté par **Madame Bahaa SAAIDI**

Royaume du Maroc * Maroclear * Bourse Marocaine du Marché des Capitaux

V.S.H

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Obligations « OMLT ».**
- Sensibilité min : **1.1 (Exclue).**
- Sensibilité max : **5.1 (Incluse).**
- Indice de référence : **65% Moroccan Bond Index Moyen Terme (MBI MT) et 35% Moroccan Bond Index Moyen Long Terme (MBI MLT) tels que publiés par BMCE CAPITAL.**
- Objectifs de gestion : **L'objectif du FCP est d'offrir aux porteurs de parts la performance procurée par la dette souveraine marocaine et la dette financière émise au niveau du marché obligataire. Aussi, le fonds a pour objectif de surperformer son indice de référence.**
- Stratégie d'investissement :

 Le FCP sera investi en permanence à hauteur de 90% au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM « Obligations moyen et long terme », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances émis par l'Etat Marocain, en titres de créances jouissant de la garantie de l'Etat Marocain et en titres de créances émis par les banques, sociétés de financement et les holding financières.

 Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de ses actifs à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

 Aussi, le fonds pourra réaliser des opérations de prêt/emprunt de titres et des opérations de prise et de mise en pension dans les limites, règles et conditions de la règlementation en vigueur.

 Le fonds pourra investir en :

 - **Actions, certificats d'investissement, droit d'attribution ou de souscription cotés à la Bourse de Casablanca ou sur tout autre marché réglementé, en fonctionnement régulier et ouvert au public ;**
 - **Titres de créances Négociables ;**
 - **Obligations ;**
 - **Obligations subordonnées ;**
 - **Obligations subordonnées perpétuelles ;**
 - **Obligations subordonnées perpétuelles avec mécanisme d'absorption de pertes et/ou d'annulation de paiement des coupons ;**
 - **Les parts et les titres de créances émis par les fonds de placements collectifs en titrisation ;**
 - **Titres d'OPCVM actions, monétaires, OCT, OMLT, contractuels ou diversifiés ;**
 - **Titres d'OPCC ;**
 - **Dépôts à terme.**
- Durée de placement recommandée : **3 ans.**
- Souscripteurs concernés : **Grand public.**

Royaume du Maroc * Autorité Marocaine du Marché des Capitaux *

Y.S.H

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **13/10/1998.**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Quotidienne. En cas de jour férié, la valeur liquidative sera calculée le premier jour ouvré suivant.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **La valeur liquidative est affichée en permanence au siège social de l'établissement de gestion et de la société de gestion ainsi que dans le réseau distributeur. Elle est aussi publiée hebdomadairement dans un journal d'annonces légales**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : Les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues, auprès du Crédit Populaire du Maroc (Groupe Banques Populaires : BCP et BPR), tous les jours à 11h30 au plus tard et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour même majorée ou minorée de la commission de souscription ou de rachat. Passé ce délai, elles seront traitées sur la base de la prochaine valeur liquidative majorée ou minorée de la commission de souscription ou de rachat.**
- Affectation des résultats : **Mixte. Les sommes distribuables sont égales au résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus afférents à l'exercice clos. L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de la capitalisation ou distribution partielle ou totale du résultat de l'exercice.**

 L'entité en charge du suivi de la distribution aux souscripteurs est : Dénomination : Banque Centrale Populaire ; Adresse : 101, Bd Zerktouni, Casablanca ; Téléphone : 0522 20 25 33.

 Les porteurs de parts seront informés par Upline Capital Management par tous les moyens de communication possibles (mailing, courrier, communiqué de presse, ...) et ce au plus tard la veille de la mise en distribution.

 Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode dite des coupons courus.
- Régime fiscal : **Le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.**

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMMC
Y.S.H

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :

 - Commission de souscription maximale :
 - **Les commissions de souscriptions s'élèvent à 3% HT maximum des montants souscrits.**

 - Commission de rachat maximale :
 - **Les commissions de rachats s'élèvent à 3% HT maximum des montants rachetés.**

 - Cas d'exonération :
 - **Ils concernent les opérations de rachat/souscription devant être effectués simultanément sur la base d'une même valeur liquidative et pour un même volume.**

- Frais de gestion :
 - **Au maximum 2% HT l'an. Les frais de gestion devant être encourus par le FCP sont calculés sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de la valeur liquidative, déduction faite des parts et actions d'autres OPCVM détenus en portefeuille et gérés par Upline Capital Management. Ces frais sont provisionnés à chaque calcul de valeur liquidative et payés trimestriellement.**

Libellés Frais de gestion	**Taux Frais de gestion**
1- Honoraires du Commissaire aux comptes	20 000,00 MAD HT
2- Frais de publication	20 000,00 MAD HT
3- Commission AMMC	0,025% HT
4- Commission Dépositaire	0,04% HT
5- Frais Maroclear (commission de gestion du compte émission)	3 600,00 MAD HT
6- Frais Maroclear (droit d'admission)	Selon tarification en vigueur
7- Prestation de l'établissement de gestion	Frais de Gestion – (Frais du commissaire aux comptes + frais de publication + commissions de l'AMMC + frais du dépositaire + frais de Maroclear)
8- Prestation de la société de gestion	95% * Prestation de l'établissement de gestion

Royaume du Maroc * Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

Y.S.H